

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Retiré

AMENDEMENT

N° CF59

présenté par
Mme Sas et M. Alauzet

ARTICLE 32

Modifier ainsi les crédits des programmes de la mission de la mission *Recherche et enseignement supérieur*

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	70 000 000		70 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	35 000 000		35 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	16 350 000		16 350 000	
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	13 190 834		13 190 834	
Recherche duale (civile et militaire)				
Recherche culturelle et culture scientifique				
Enseignement supérieur et recherche agricoles	1 000 000		1 000 000	
Total	135 540 834		135 540 834	
Solde	135 540 834		135 540 834	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rétablir 136 millions de crédit au sein de la mission Recherche et enseignement supérieur. Ainsi cet amendement rétablit :

- 70 millions d'euros de façon proportionnelle à l'ensemble des actions du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » ;
- 35 millions d'euros de façon proportionnelle à l'ensemble des actions du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- 16 350 000 euros de façon proportionnelle à l'ensemble des actions du programme « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » ;
- 13 190 834 euros de façon proportionnelle à l'ensemble des actions du programme « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » ;
- 1 millions d'euros de façon proportionnelle à l'ensemble des actions du programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles » ;